

RAPPORT ANNUEL 2018
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

23 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT	1
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	2
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	2
2.2. Conseil de quartier du Plateau	2
2.3. Membres	3
2.4. Limites territoriales du quartier	5
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	6
3.1. Assemblées	6
3.2. Activités de représentation, de participation et de formation	6
4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES	8
5. TRAVAUX DU CONSEIL	9
5.1. Sécurité des piétons.....	10
5.1.1 <i>Bretelle Duplessis/Ch. Sainte-Foy</i>	10
5.1.2 <i>Secteur de Bourgogne</i>	11
5.2. Sécurité des cyclistes.....	12
5.2.1 <i>Interdiction du virage à droite sur les feux rouges</i>	12
5.2.2 <i>Bande cyclable-Hochelaga</i>	13
5.3. Environnement et vie de quartier	14
5.3.1 <i>L'Adoption d'une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences</i>	14
5.3.2 <i>Vente de l'église Sainte-Genève</i>	14
5.3.3 <i>Impact du trafic autoroutier sur la santé et la qualité de vie</i>	15
5.3.4 <i>Soutien professionnel aux organismes communautaires</i>	16
6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2019.....	17
7. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS.....	17

1. MOT DU PRÉSIDENT

Les administrateurs du conseil de quartier du Plateau sont des bénévoles qui travaillent pour vous et sont attentifs aux préoccupations des citoyens qui habitent le quartier.

2018 fut une année de changement au sein de notre conseil. Cela a été tout un défi de remplacer Monsieur Claude Pesant qui a quitté ses fonctions après avoir siégé pendant plusieurs années à notre conseil de quartier. Il s'est investi auprès de ses concitoyens avec beaucoup d'énergie.

Cette année, les travaux du conseil ont porté principalement sur la santé et la sécurité des habitants du quartier. L'impact de la pollution résultant des grands axes autoroutiers présents dans notre environnement immédiat préoccupe le conseil.

Durant cette année, le conseil a également été sollicité pour s'impliquer dans différentes activités dont la Table de concertation vélo de conseils de quartier, la requalification d'une partie du Chemin Sainte-Foy, la politique de participation publique, le voisinage en santé et la gestion des matières résiduelles.

Je remercie les administrateurs de ce conseil pour leur appui, leur disponibilité et leur implication dans le travail accompli.

HOMMAGE À MONSIEUR CLAUDE PESANT

C'est avec grande tristesse que les membres du conseil de quartier du Plateau soulignent le départ de notre collègue, monsieur Claude Pesant, membre du conseil de quartier du Plateau pendant six ans, dont trois à titre de président.

Nous tenons à souligner son implication citoyenne dans la vie de quartier et sa contribution à la démocratie participative. Il a su diriger les séances du conseil de quartier dans le respect et la convivialité.

Nous tenons également à offrir nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches et nous leur souhaitons tout le courage nécessaire pour passer à travers cette épreuve.

Nicolas Gagnon
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidants du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 25 avril 2017. Le conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été où il fait relâche. Selon la disponibilité des locaux, les réunions ont lieu soit au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, soit au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site Internet de la Ville sous la rubrique *Participation citoyenne*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidants du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau au 24 avril 2018	
M. Nicolas Gagnon	Président
Jean-François Ross	Vice-président
M ^{me} Diane Marion	Secrétaire
M. François Rouleau	Trésorier
M ^{me} Suzie Beaulieu	Administratrice
M ^{me} Louise Chabot	Administratrice
M ^{me} Jocelyne Cliche	Administratrice
M. Luc Santerre	Administrateur

Élections à l'assemblée générale annuelle (AGA) du 24 avril 2018

M^{me} Louise Chabot, M. Jean-François Ross et M. François Rouleau restent en poste et termineront leur deuxième année de mandat en 2019. Donc, trois postes de femmes et deux postes d'hommes sont disponibles.

Après l'appel de candidatures, trois candidates se présentent : M^{me} Suzie Beaulieu, M^{me} Jocelyne Cliche et M^{me} Diane Marion. Les candidates sont élues par acclamation. Du côté des hommes, les candidatures de M. Luc Santerre et de M. Nicolas Gagnon sont déposées. Les candidats sont également élus par acclamation.

Démissions

En septembre 2018, Mme Louise Chabot démissionne de son poste d'administratrice du conseil de quartier. En novembre 2018, M. François Rouleau démissionne de son poste de trésorier, mais demeure en poste en tant qu'administrateur. M. Luc Santerre lui succède au poste de trésorier.

Fonctionnement

M^{me} Priscilla Lafond et M^{me} Isabelle Darisse ont agi à titre de conseillères en consultations publiques. Ce soutien administratif est indispensable au bon fonctionnement d'un conseil de quartier. Le rôle de l'employé municipal consiste à s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent

les normes établies et que nos décisions soient acheminées au conseil d'arrondissement.

M^{me} Anne Corriveau et M. Rémy Normand, conseillers municipaux, assistent régulièrement aux réunions du conseil de quartier du Plateau et, le cas échéant, donnent suite à nos demandes pour les questions relevant de l'arrondissement.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2018, le conseil de quartier du Plateau a tenu sept rencontres incluant l'assemblée générale annuelle (AGA). Les rencontres de janvier, octobre et décembre ont été annulées. Les rencontres ont eu lieu en alternance au centre de loisirs Saint-Mathieu et au centre communautaire Claude-Allard. Nous vous rappelons que nous visons l'alternance entre les deux sites de rencontre.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
23 janvier, 19 h — ANNULÉE	26 juin, 19 h
27 février, 19 h	25 septembre, 19 h
27 mars, 19 h	23 octobre, 19 h — ANNULÉE
24 avril, 19 h (AGA)	27 novembre, 19 h
24 mai, 19 h	18 décembre, 19 h — ANNULÉE

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par madame Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- L'ordre du jour;
- Les questions et les commentaires du public;
- Le suivi des dossiers;
- Les résolutions adoptées;
- Les interventions des deux conseillers municipaux;
- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

3.2. Activités de représentation, de participation et de formation

Une administratrice du conseil de quartier, M^{me} Suzie Beaulieu, participe aux travaux de la **Table de concertation vélo des conseils de quartier**. Cette instance, mise sur pied en 2015, favorise le partage d'information et la mise en commun des positions de chaque conseil de quartier vis-à-vis les déplacements actifs sur le territoire de la ville de Québec. En 2018, madame Beaulieu a participé à deux rencontres de la table de concertation, dont l'une portait principalement sur le transport actif en lien avec les saines habitudes de vie. À cette occasion, une représentante du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la capitale nationale a présenté les grandes lignes d'une enquête québécoise sur la santé de la population. Cette enquête, menée auprès de personnes âgées de 15

ans et plus résidant sur le territoire de la capitale nationale, dresse le portrait de la situation en 2014-2015. Elle révèle, entre autres, qu'une personne sur cinq de l'échantillon (15 ans et plus) est active ou moyennement active. Cette proportion est relativement modeste compte tenu de l'impact significatif de la marche ou du vélo sur l'amélioration des habitudes de vie. La table de concertation vélo des conseils de quartier constitue donc un interlocuteur de choix pour encourager la ville de Québec à poursuivre ses efforts en vue d'offrir à ses citoyennes et citoyens un réseau cyclable sécuritaire et structurant.

Le 28 mai 2018, le président, M. Nicolas Gagnon, et le vice-président, M. Jean-François Ross, ont participé à une consultation publique sous la forme d'un atelier participatif en vue de **planifier la requalification du chemin Sainte-Foy**. Le secteur visé par cette rencontre s'étendait du CEGEP de Sainte-Foy jusqu'à l'autoroute Duplessis.

Le 29 mai 2018, au club social Victoria, le président, M. Nicolas Gagnon, a assisté à une conférence présentée par M. Martin Lefebvre, directeur du Service de l'interaction citoyenne, portant sur la vision de la Ville concernant la **prochaine politique de participation publique**. En effet, suite à l'adoption du projet de loi 122, la Ville désire être exemptée de l'approbation référendaire et souhaite se doter d'une politique exemplaire en matière de participation citoyenne.

Le 4 juin 2018, M. Gagnon et deux administrateurs, M^{me} Jocelyne Cliche et M. Luc Santerre, ont participé à une **formation offerte aux nouveaux membres des conseils de quartier**. Les sujets abordés portaient entre autres sur la mission des conseils de quartier, leur fonctionnement et sur le rôle des administrateurs.

En juin 2018, M^{me} Jocelyne Cliche, a participé à une formation offerte par le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) aux administrateurs des conseils de quartier. Cette activité **Agir pour des voisinages en santé** avait pour objectif de fournir des moyens pratiques à ceux qui souhaitent entreprendre des démarches à cet égard.

Enfin, en septembre 2018, M^{me} Cliche et M. Ross ont assisté à une soirée d'information intitulée **Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles**. La Ville présentait aux administrateurs des conseils de quartier le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, adopté en janvier 2017, ainsi que les objectifs et les engagements de la Ville à cet égard.

4. DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

En 2018, les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme et à tenir les assemblées de consultations publiques.

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34008Hb, R.C.A.3V.Q. 233

Assemblée tenue le mardi 27 février 2018 à 19 h, Centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc.

Objet de la demande

La demande vise à modifier le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 4 par le remplacement, à la grille de spécifications 34008Hb, du nombre minimum et maximum de logements autorisés dans un bâtiment jumelé du groupe d'usages H1 logement de « 1 et 2 » par « 3 minimum sans aucun maximum ».

La grille de spécifications 34008Hb ne correspond pas à l'occupation des lieux.

La grille de spécifications permet des habitations jumelées d'au plus 2 logements ainsi que des habitations dont le nombre de logements est illimité. Cette situation a pour effet de créer un écart important de la volumétrie des constructions.

Vingt-trois habitations unifamiliales jumelées ont plus de 3 logements. Elles deviennent ainsi des constructions dérogatoires, puisqu'elles dépassent le maximum autorisé de 2 logements.

La création d'une nouvelle zone, pour circonscrire les jumelés, s'avère plus ou moins nécessaire considérant que l'avenue de Norvège possède des caractéristiques similaires dans son ensemble. De plus, les autres dispositions de la grille demeurent inchangées.

Recommandation du conseil de quartier

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 233 par le remplacement, à la grille de spécifications 34008Hb, du nombre minimum et maximum de logements autorisés dans un bâtiment jumelé du groupe d'usages H1 logement de « 1 et 2 » par « 3 minimum sans aucun maximum ».

Séance du conseil d'arrondissement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge, tenue le lundi 9 avril 2018

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34008Hb, R.C.A.3V.Q. 233

CA3-2018-0106 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34008Hb, R.C.A.3V.Q. 233 (Secteur à l'est de l'autoroute Duplessis, au sud de l'avenue de la Paix, à l'ouest de la rue des Mélèzes et au nord du chemin Sainte-Foy) - District électoral du Plateau - **A3DA2018-007**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau, appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34008Hb, R.C.A.3V.Q. 233.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34713Hc, R.C.A.3V.Q. 236

Assemblée tenue le jeudi 24 mai 2018, 19h, au Centre communautaire Claude-Allard, 3200 rue d'Amours.

Objet de la demande

La demande vise à modifier le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 4 par l'ajout à la grille de spécifications 34713Hc du groupe d'usage H2 (Habitation avec service communautaire) avec un minimum de 80 logements.

La grille de spécifications 34713Hc n'autorise présentement pas cet usage.

La grille de spécifications permet uniquement des logements pour un minimum de 80 unités.

Le groupe d'usage H2 vient diversifier la fonction résidentielle existante en plus de consolider la façade bâtie donnant sur l'autoroute Henri-IV.

Recommandation du conseil de quartier

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 236 par l'ajout à la grille de spécifications 34713Hc du groupe d'usage H2 (Habitation avec services communautaires) pour un minimum de 80 logements.

Séance du conseil d'arrondissement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge, tenue le lundi 9 avril 2018

CA3-2018-0148 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34713Hc, R.C.A.3V.Q. 236 (Secteur à l'est de la rue Gabriel-Dumont, au sud de la rue du Grand-Voyer, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord du boulevard Hochelaga) - District électoral du Plateau - A3DA2018-009*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anne Corriveau qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à la zone 34713Hc, située approximativement à l'est de la rue Gabriel-Dumont, au sud de la rue du Grand-Voyer, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord du boulevard Hochelaga.

Les usages du groupe *H2 habitation avec services communautaires* dans un bâtiment isolé d'un minimum de 80 chambres ou logements sont désormais autorisés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

5. TRAVAUX DU CONSEIL

5.1. Sécurité des piétons

5.1.1 *Bretelle Duplessis/Ch. Sainte-Foy*

Résolution 16-06-03 (25 octobre 2016)

Demande :

Sur une PROPOSITION de Mme Diane Marion appuyée par Mme Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU unanimement de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'installer des panneaux indicateurs annonçant le passage piétonnier traversant la bretelle d'accès à l'autoroute Duplessis en direction nord sur le chemin Sainte-Foy en direction ouest.

Suivi

En novembre 2017, un panneau de signalisation a été installé sur le chemin Sainte-Foy à l'entrée de l'autoroute Duplessis, mais la présence de plusieurs panneaux le rend moins visible. De plus, il n'y a pas de panneau de pré signalement. Mme Marion a signalé le problème au 311. Voici la réponse de M. Frédéric Fortin, technicien à la circulation et au transport dans un courriel du 23 novembre 2018 :

- Les normes de signalisation du ministère des Transports du Québec (MTQ), nous demande d'installer un panneau de pré signalement de passage pour piétons à une distance de 55 mètres dudit passage.
- La configuration du stationnement situé à la distance de 55 mètres permet difficilement l'implantation d'un panneau de signalisation, car le terrain privé est adjacent au trottoir. Cependant, la Division des travaux publics a été interpellée pour trouver une façon sécuritaire d'installer le panneau.
- Le comportement à adopter en présence d'un passage pour piétons est inscrit dans le Code de la sécurité routière aux articles 410 et 446.

5.1.2 Secteur de Bourgogne

Résolution 15-08-05 (novembre 2015)

Demande :

1. Faire connaître nos préoccupations concernant la sécurité des piétons circulant dans ce secteur commercial;
2. Être mieux renseignés sur le projet de réaménagement de ce secteur (immeubles nouveaux, correctifs au réseau routier) incluant les solutions relatives à la circulation des piétons.

Suivi

En avril 2016, la Ville a installé un troisième arrêt, ce qui facilite la traversée des piétons. En 2018, un trottoir devait être construit du côté ouest, devant le Tim Hortons, et ce, du boulevard des Quatre-Bourgeois jusqu'au centre Desjardins. En date du 15 novembre

2018, le trottoir est construit devant le Centre Desjardins jusqu'au panneau arrêt/stop. Il ne continue pas devant le Tim Hortons jusqu'au boul. des Quatre-Bourgeois.

5.2. Sécurité des cyclistes

5.2.1 *Interdiction du virage à droite sur les feux rouges*

RÉSOLUTION 17-05-03 (présentée le 28 novembre 2017 et adopté le 28-02-2018)

Sur une PROPOSITION de Diane Marion appuyée par Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU à la majorité de demander au conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'interdire le Virage à Droite sur les Feux Rouges (VDFR) sur le boulevard des Quatre-Bourgeois et sur les rues coupant la piste bidirectionnelle du boulevard des Quatre-Bourgeois.

Suivi :

À suivre en 2019

5.2.2 *Bande cyclable-Hochelaga*

Résolution 17-05-04 28 novembre 2017

Sur une PROPOSITION de Diane Marion appuyée par Suzie Beaulieu, IL EST RÉSOLU à la majorité de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de procéder à l'aménagement de bandes cyclables sécuritaires permettant aux cyclistes empruntant le boulevard Hochelaga de se rendre jusqu'au boulevard Neilson en toute sécurité.

Suivi :

Réponse du conseil d'arrondissement le 26 février 2018

La réalisation du lien cyclable sur le boulevard Hochelaga est ciblée comme un projet prioritaire dans la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, mais sa réalisation est complexe.

Actuellement, la chaussée n'est pas assez large pour permettre le marquage de bandes cyclables sans que des voies de circulation soient retirées.

L'aménagement d'un lien cyclable dans ce secteur nécessiterait l'élargissement de la chaussée ou l'aménagement d'une piste cyclable hors rue, de même que l'élargissement des viaducs du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui sont situés au-dessus des autoroutes Henri-IV et Duplessis. Il s'agit d'aménagements requérant des travaux d'envergure.

Considérant les changements à venir dans ce secteur concernant la mobilité, une planification d'ensemble s'avère nécessaire, à laquelle le projet de liens cyclables pourra être intégré.

5.3. Environnement et vie de quartier

5.3.1 *L'Adoption d'une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade avant des résidences*

Résolution 17-02-05 (28 mars 2017)

Sur une PROPOSITION de madame Diane Marion appuyée par monsieur Sébastien Nadeau-Gauthier, IL EST RÉSOLU **unanimement** de demander au conseil de Ville de Québec **d'adopter une réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade avant des résidences.**

Suivi

Demande pour les potagers en façade avant: le 1er février 2019, la Ville a modifié la réglementation pour autoriser les potagers en cour avant (R.V.Q. 2752).

5.3.2 *Vente de l'église Sainte-Geneviève*

Intervention de M. Roger Constantineau président de **Loisirs ressources** (28 mars 2018)

Loisirs ressources regroupe les anciennes organisations de loisirs des quartiers Sainte-Geneviève, Saint-Denis, Notre-Dame-de-Foy, Saint-Mathieu et Saint-Thomas-d'Aquin. M. Constantineau nous informe de la mise vente de l'église Sainte-Geneviève et de l'inquiétude des citoyens qui souhaitent conserver à ce bâtiment une vocation communautaire. Il demande au conseil de quartier de s'impliquer dans le dossier. Mme Darisse, conseillère en consultation publique, propose d'inviter le conseil de fabrique et M. Constantineau à une séance régulière du CQ.

Suivi

Avenir de l'église Sainte-Geneviève : Mme Darisse a contacté la fabrique de Sainte-Geneviève à plusieurs reprises. Le président de la fabrique a décliné l'invitation du CQ à venir échanger sur la situation.

5.3.3 Impact du trafic autoroutier sur la santé et la qualité de vie

Résolution 18-05-03 (26 juin 2018)
<p>SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de demander à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de prendre acte de la problématique de pollution (atmosphérique et par le bruit) affectant les résidents habitant en bordure des autoroutes Henri IV et Duplessis et de s'assurer que des mesures d'atténuation soient mises en place afin d'améliorer la qualité de vie des résidents riverains des autoroutes qui traversent et encadrent notre quartier.</p>
Suivi
<p>La résolution a été transmise au conseil d'arrondissement et transférée pour analyse à M. Marc Des Rivières, directeur du Service des transports et de la mobilité intelligente (25 sept. 2018). Des démarches ont été entreprises auprès de la Direction de la santé publique et de l'organisateur communautaire du CIUSSS-CN afin d'actualiser les données. Cependant, il appert que toutes les données déjà fournies par ces organismes ainsi que celles connues mondialement sur les effets néfastes de la pollution atmosphérique et du bruit sont suffisantes pour éclairer la décision de la ville.</p>

5.3.4 *Soutien professionnel aux organismes communautaires*

Présentation de M. Daniel Presseau, organisateur communautaire du CIUSSS de la Capitale Nationale

À la réunion du conseil de quartier du 27 novembre 2018, M. Presseau nous présente le rôle d'un organisateur communautaire et souhaite clarifier les besoins du conseil de quartier. Son mandat consiste à brosser un portrait du milieu, notamment sur la défavorisation matérielle et les inégalités sociales. Il offre du soutien professionnel aux organismes communautaires et aide à la consolidation et à la création de ressources, telles les cuisines collectives, le comité immigration et les groupes de citoyens dans différents enjeux comme la santé publique. M. Presseau dit ne pas avoir de données touchant la pollution générée par les autoroutes Henri IV et Duplessis.

Suivi

À suivre en 2019

6. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2019

En 2019, le conseil propose de :

1. Mettre sur pied un comité qui formera un projet coopératif qui aura pour mission de revitaliser le quartier, autant sur le plan physique que social. Les buts visés sont embellir le quartier, diminuer la pollution sous toutes ses formes, sécuriser notre milieu en rapprochant et en faisant connaissance avec nos voisins.
2. Promouvoir les activités du conseil afin d'assurer et d'accroître l'intérêt des résidents pour la vie de quartier et les questions municipales.
3. Effectuer un suivi régulier de l'avancement du dossier sur les mesures d'atténuation à mettre en place afin d'améliorer la qualité de vie des résidents riverains des autoroutes Henri IV et Duplessis.
4. Poursuivre notre vigilance pour protéger la santé et la sécurité des citoyens du quartier : pollution, piétons, pistes cyclables et maintien d'un milieu de vie de qualité.
5. Travailler en collaboration avec l'Arrondissement, les différents conseils de quartier et autres intervenants sociaux pour les problématiques communes.

7. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Actif	2018	2017
En caisse	1 594,62 \$	2 271,92 \$
Petite caisse	30,56 \$	63,91 \$
TOTAL DE L'ACTIF	1 625,18 \$	2 335,83 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
Produits		
Subvention de la Ville de Québec	0 \$	1 500 \$
Charges		
Fonctionnement		
• Projets spéciaux	0,00 \$	0,00 \$
• Frais bancaires	83,30 \$	72,65 \$
• Secrétariat	560,00 \$	480 \$
• Frais annuels d'entreprise	34,00 \$	34 \$
• Réunion et papeterie	0,00 \$	0
Charges de l'exercice	677,30 \$	586,65 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	(677,30 \$)	913,35 \$
Fin décembre de l'année précédente	2 271,92 \$	1 358,57 \$
Actif non affecté à la fin de l'exercice	1 594,62 \$	2 271,92 \$
Petite caisse	63,91 \$	63,91 \$
• Dépenses AGA 2018	33,35 \$	
Actif petite caisse à la fin de l'exercice	30,56 \$	
TOTAL de l'actif	1 625,18 \$	2 335,83 \$

Au nom du conseil de quartier du Plateau,



Nicolas Gagnon, président



Luc Santerre, trésorier